



BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq
Le 24 février à 19h00

Etaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire et LEPOIX Brigitte

Messieurs DEVISMES Dominique, CARLIER Joan, DOUAY Frédéric, GACQUER Patrick, ROUSSEL Sébastien

Était excusé : Monsieur MOREL Dominique ayant donné pouvoir à Madame LECOINTE Marie-Claire
Monsieur DUPONTREUE Didier, ayant donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Sébastien
Monsieur BUE Hubert, ayant donné pouvoir à Madame HARLE Océane

Les conditions du quorum sont réunies : on compte neuf présents et trois pouvoirs, soit douze votants.

Madame La Maire ouvre la séance.

Madame HARLE Océane, seule volontaire est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Madame le Maire informe que suite aux démissions de Mesdames Fournier, Legrand et Rouzé, il a été proposé à Madame Nicole Sageot et Monsieur Sylvain Legrand de rejoindre le conseil municipal.

Mme Sageot et Monsieur Legrand ont notifié leur refus.

Madame le Maire propose d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : projet et logiciel du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2024

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2025

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

Madame le Maire informe les membres du conseil de la signature d'une convention avec la CCN&S qui permet à la commune de bénéficier de 150 € dès lors qu'elle met à la disposition de la CCN&S une salle pour présentation d'un spectacle.

1. Règlement intérieur du conseil municipal [délib. N° B23/2025](#)

Madame la Maire présente le règlement intérieur du Conseil Municipal, obligatoire dans les communes de plus de 1000 habitants.

Madame le Maire demande si le conseil souhaite que les noms des votants (pour, contre et abstentions) lors des délibérations figurent au procès-verbal. Le conseil estime que ce n'est pas nécessaire.

Madame le Maire indique que le 29 juin 2022 le conseil avait délibéré relativement aux modalités de publicité des actes pris par la commune. La délibération prévoyait affichage en mairie. Compte tenu des pratiques d'affichage et publication sur le site internet, Mme le Maire demande si dans le règlement intérieur, il y a lieu de le mentionner.

→ Cette demande est approuvée par l'ensemble des élus.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le règlement intérieur.

Mme Delphine Briau précise qu'il serait judicieux d'afficher les procès-verbaux sur le panneau d'affichage de la salle polyvalente.

2. Contribution au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) pour l'année 2025 [délib. N° B19/2025](#)

Madame la Maire propose de verser une contribution pour le SDIS comme chaque année pour un montant de 31 456,32€.

Elle rappelle que cette contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. (28,62€ / habitant)

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la contribution à verser au SDIS pour l'année 2025.

Monsieur GACQUER demande si les bornes sont en état et si elles ont été vérifiées. Mme le Maire indique qu'elle apportera la réponse.

3. Paiement et ouverture de crédits d'investissement [Délib. N° B20/2025](#)

Madame le Maire expose que jusqu'à l'adoption du budget 2025, la commune est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans

la limite de celles engagées au budget de l'année 2024. La commune ne peut procéder au paiement des dépenses d'investissement qu'avec l'autorisation du conseil municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et réaliser les investissements indispensables, Madame le Maire propose donc une ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois 2025, à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts pour 2024.

→ après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la proposition.

Pour = 10

Abstention = 2

4. Souscription forfait avec la SACEM Délib. N° B21/2025

Madame la Maire indique que le contrat SACEM avait été conclu pour une année pour un montant d'environ 900 €. Elle demande à renouveler le forfait SACEM pour l'année 2025 et les années suivantes.

Monsieur GACQUER souhaite connaître le coût par événements et le nombre d'événements.

Madame la Maire informera le conseil dès lors que le devis sera établi par la SACEM.

→ Après délibération, l'assemblée accepte l'adhésion à la SACEM pour toutes les manifestations organisées dans la commune.

5. Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires (CDG80) Délib. N° B22/2025

Madame la Maire informe le conseil que le contrat d'assurance des risques statutaires en cours avec le groupement RELYENS/CNP s'achèvera au 31 décembre 2025. Le CDG 80 a décidé de relancer une mise en concurrence en 2025 pour conclure un nouveau marché d'assurance du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

La commune doit délibère afin de charger le CDG 80 de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030. S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat d'assurance statutaire couvre les risques financiers auxquels peut être confronté la commune en cas d'absence pour maladie ou pour accident de travail et maladie professionnelle des agents.

Mme le Maire demande au conseil de déléguer au CDG (centre de gestion) la passation de contrat et la négociation.

→ Après délibération, le conseil municipal, décide de déléguer au CDG pour renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires 2026/2030.

- 11 pour
- 1 abstention

6. Désignation du délégué C.N.A.S. [délib. N° B24/2025](#)

Madame la Maire expose au conseil qu'il convient de désigner des délégués locaux (élus et agent) représentant la commune auprès du Comité d'Action Sociale. Considérant que Cathy Violette, secrétaire de Mairie est déléguée agent il est nécessaire de désigner un délégué élu.

M. DEVISMES, seul volontaire est désigné délégué CNAS.

→ Le conseil municipal accepte la désignation de M. DEVISMES.

- 1 abstention

7- Convention de mise à disposition d'un espace jeux vidéo (médiathèque)

Madame la Maire informe qu'un projet de jeux vidéo à la médiathèque, porté par Mylène Fortin, a été accepté par la CCN&S. Madame le Maire remercie et félicite Mylène Fortin pour son engagement.

Une convention CCN&S et commune régit ce projet. La communauté de communes prend en charge les jeux, consoles et écrans et la commune prend en charge l'installation du lieu (sièges, meuble). Monsieur GACQUER attire l'attention sur la sécurité du matériel et du fonctionnement de l'alarme à la médiathèque.

→ Après consultation, le conseil municipal approuve :

- La convention de mise à disposition d'un espace de jeux vidéo à la médiathèque
- Le budget maximal de 1000 € pour l'achat du mobilier
-

11 pour

1 abstention

8- Etude des devis pour l'installation d'une gâche électrique

Madame la maire présente 2 devis pour l'installation d'une gâche électrique à l'école élémentaire.

- APIB pour un montant de 3 169 €
- NUNES pour un montant de 2 200 €
-

Monsieur GACQUER demande s'il ne serait pas préférable d'installer un Visiophone. Madame la Maire va se rapprocher des entreprises pour connaître le coût supplémentaire du visiophone.

9. Plantations au marais (présentation de nouveaux devis)

Madame HARLE indique avoir rencontré 4 pépiniéristes pour la plantation dans le marais, comme échangé lors du conseil municipal du 18 décembre.

Suite à ce conseil 2 devis avaient été retenus : CRETE et les jardins de Fouquescourt.

Madame HARLE présente 2 devis avec le remplacement des tuteurs bambou par des tuteurs acacia et les 2 types de peupliers comme suit :

- Creté: 4468,81€ TTC pour 408 peupliers (plantation comprise)
- Les jardins de Fouquescourt : 4259,81€ TTC pour 408 peupliers + 40 saules (plantation comprise)

Monsieur GACQUER demande si le terrain doit être préparé avant la plantation et quel sera le coût. Madame HARLE lui indique qu'elle se rapprochera des jardins de Fouquescourt pour qu'il précise les éléments à réaliser avant la plantation et chiffre.

10. Choix du nouveau prestataire suite à la non-reconduction du contrat d'entretien de l'entreprise Berthe

Madame la Maire indique que la commune a reçu un courrier de l'entreprise BERTHE ne souhaitant pas renouveler le contrat d'entretien des chaudières à l'échéance de celui-ci soit le 10/03.

Madame la Maire indique avoir rencontré 2 entreprises :

- PERNET à Vignacourt
- FLANDRE à Flixecourt

et précise qu'elle doit rencontrer l'entreprise ALBINOX à Bettencourt-St-Ouen.

M. ROUSSEL fait part qu'il y a également une entreprise spécialisée dans la plomberie/chauffage à St-Léger-Les-Domart : Entreprise ATC.

Madame la Maire annonce qu'elle contactera ATC.

Monsieur GACQUER demande quel sera le délai d'intervention surtout pour l'école.

11. Questions diverses

- Cimetière

Madame la Maire expose la situation du cimetière et souligne l'importance de concevoir un projet et constituer un dossier pour le 10/03 au plus tard, afin de solliciter une aide exceptionnelle.

Elle propose de constituer une commission temporaire « aménagement cimetière » pour concevoir un projet d'aménagement et rencontrer les entreprises. Les devis pourraient être présentés lors d'un prochain conseil municipal.

Egalement, Madame la Maire annonce que la mairie n'a plus de logiciel pour la gestion du cimetière et que ce dispositif est absolument nécessaire.

Madame BRIAU précise qu'à l'entrée du cimetière de Rubempré, il y a un QR code à scanner, permettant de trouver le caveau du défunt.

→ Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à constituer un dossier d'aménagement du cimetière et consulter des entreprises, à faire établir des devis pour la gestion informatique du cimetière.

- Réhabilitation du logement de l'école maternelle

Madame la Maire indique que l'état des lieux du logement de l'école maternelle a été réalisé. Le logement ne présente aucune dégradation. Il y a lieu cependant de refaire quelques petits travaux de remise en peinture et d'installer une cuisine. Les travaux pourraient être réalisés par les agents communaux (coût évalué à 2 500€ maximum).

Un diagnostic énergétique a été réalisé en 2021 et le logement a été classé F. La commune peut donc louer le logement jusqu'en 2028. Elle devra ensuite réaliser des travaux d'isolation, conformément à la réglementation.

Madame BRIAU demande pourquoi les travaux du presbytère n'ont pas été faits ?

Madame la Maire répond que des devis avaient été réalisés et inscrits au budget, mais que l'an dernier, ce dossier n'avait pas été considéré prioritaire. Il est envisagé de proposer le montage du dossier presbytère cette année.

Mme le Maire indique qu'il y a aussi le logement de l'école élémentaire et qu'il serait important de le remettre en bon état pour une location. Plusieurs personnes ou familles sont en attente de logements.

→ Le conseil municipal accepte la remise en état du logement de l'école maternelle et l'installation d'une cuisine (meubles au sol uniquement) par les agents communaux.

Madame la Maire demande l'autorisation au conseil municipal de réaliser les diagnostics énergétiques des logements de l'école maternelle et élémentaire.

→ Le conseil municipal autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches liées au diagnostic des deux logements.

- Courriers d'un administré pour place de stationnement et recherche d'emploi

Madame la Maire donne lecture des courriers reçus en mairie pour la création d'une place handicapé ainsi qu'une demande de recherche d'emploi.

- Cadeau de fête des mères

Madame la Maire invite la commission fêtes et cérémonies à se réunir et proposer des idées de cadeaux dans le cadre de la fête des mères.

Madame HARLE et Monsieur DEVISMES font part de leurs idées et proposent de les présenter au prochain conseil municipal.

- Contrat point poste

Madame le Maire indique qu'un rendez-vous a été programmé avec la poste le mardi 25/02 afin d'avoir un point poste dans le village.

- Demande toilettes du comité des fêtes

Madame la Maire expose la demande de comité des fêtes en indiquant le besoin de toilettes dans le cadre des manifestations en extérieur.

→ Après échange, il est décidé à l'unanimité que la commune prendra en charge le financement des sanitaires pour les associations qui organisent des manifestations en extérieur et qui en feront la demande.

- Exposition « St Frères » friche Harondel

Madame la Maire présente l'exposition organisée par l'association « Mémoires de Berteaucourt » du samedi 29 mars au 6 avril en collaboration avec la communauté de communes qui finance les installations, matérielles, électriques ainsi que le pot d'inauguration.

Madame la Maire indique que l'association a fait une demande de prise en charge par la commune d'un chemin de gazon synthétique de 50 m de long, correspondant à un coût d'environ 500 €.

→ Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- 4 jours de Dunkerque

Madame la Maire annonce que la course de vélo « 4 jours de Dunkerque » se déroulera du 13 mai au 18 mai 2025 et que les cyclistes passeront à Berteaucourt le mercredi 14 mai après-midi.

Pour assurer la sécurité de cette course, la commune a besoin de 17 signaleurs.

Egalement, il sera interdit de stationner tout le long du parcours dès 7h le matin (rues Lucien Peyrat, Eugène Letocart, Léon Blum)

Une communication sera faite aux habitants dès que possible.

- Location chasse

Mme le Maire informe avoir reçu une demande de la sté de chasse qui souhaite savoir si la location se poursuivra, et sur quelles parcelles ? Mme le Maire indique que le délai ne lui a pas permis de rechercher les informations.

M Roussel rend compte par le pouvoir que lui a donné Monsieur DUPONTREUE du manque de propreté de la commune. Il indique que les caniveaux sont sales et qu'il y a des encombrants dans la rue de Béthune.

Madame BRIAU ajoute que des véhicules sont toujours stationnés dans le virage de la rue de Béthune.

Egalement, elle rappelle que la descente de gouttière au sol est cassée et qu'il faudra la remplacer ou la réparer.

Monsieur GACQUER demande qui s'occupera de la musique lors des cérémonies. Madame la Maire répond que M. ROUX ou Mme HARLE s'occuperont de la musique lors des cérémonies.

Le maire lève la séance à 21h50.